



Maison des associations - Boite 25
35-37 avenue de la Résistance - 93100 Montreuil

videgreniers@cfqvb.fr
<https://comitedesfetesduquartivilliersbarbusse.wordpress.com/>
<http://www.facebook.com/cfqvb.cfqvb>

Madame, Monsieur,

La Fête de quartier Villiers Barbusse se déroulera le samedi 27 mai 2017 sur le site de la Maison de Quartier Gérard Rinçon et du square Barbara, 30 rue Ernest Savart à Montreuil. La manifestation s'accompagne d'un vide-grenier sur la rue Ernest Savart, de la place du Général de Gaulle au boulevard Barbusse.

Afin de pouvoir procéder à votre inscription, nous vous invitons à retourner le bulletin ci-dessous rempli accompagné du règlement, (chèque libellé à l'ordre : **Comité des fêtes du Quartier Villiers Barbusse**).

Pour des raisons d'organisation, seules les réponses parvenues **avant le 12/05/2016 accompagnées du chèque et des documents obligatoires seront prises en compte**

En raison de problèmes techniques, les numéros d'emplacement ne seront communiqués que par affichage à compter du jeudi 25 mai 2017

Dans l'attente de vous recevoir, nous vous prions d'agréer nos très sincères salutations.

Cordialement

Le comité des Fêtes du Quartier Villiers Barbusse



Comité des Fêtes du Quartier Villiers-Barbusse

Maison des associations - Boite 25
35-37 avenue de la Résistance - 93100 Montreuil

videgreniers@cfqvb.fr
<https://comitedesfetesduquartiervilliersbarbusse.wordpress.com/>
<http://www.facebook.com/cfqvb.cfqvb>

Bulletin d'inscription au vide-grenier

Nom de l'exposant : Mr. Mme.....

C'est ce nom qu'il faudra annoncer à l'accueil

Prénom :

Adresse (1)

.....

Code postal : Ville

Tél. : Adresse email :

Type pièce d'identité : numéro

Délivrée le .../.../... par la préfecture de

Joindre obligatoirement une photocopie recto-verso

Vide-grenier réservé au particulier : uniquement des objets personnels et usagés

Marchandise exposée (aucun objet neuf) :

Nombre de mètres souhaités : * 6 € = € (libellé chèque : CFQVB)

Vous êtes plusieurs sur le même emplacement, merci de nous décomposer votre métrage :

.....

.....

.....

TRES IMPORTANT :

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de l'interdiction qui est faite aux particuliers de participer en tant qu'exposant à plus de deux ventes au déballage par année civile.

Signature obligatoire :

Bulletin d'inscription à retourner par courrier avant le 12/05/2017 à l'adresse suivante :

Comité des fêtes du Quartier Villiers Barbusse

Maison des associations - 35-37 avenue de la Résistance - Boite 25 - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

***** Toute demande d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte *****



Comité des Fêtes du Quartier Villiers-Barbusse

Maison des associations - Boite 25
35-37 avenue de la Résistance - 93100 Montreuil

videgreniers@cfqvb.fr

<https://comitedesfetesduquartiervilliersbarbusse.wordpress.com/>

<http://www.facebook.com/cfqvb.cfqvb>

Règlement intérieur

Vous allez participer au vide-greniers **du quartier Villiers - Barbusse à Montreuil le 27 mai 2017**.
Nous vous remercions de prendre note des **informations** suivantes :

- **La réservation ne sera définitive qu'accompagnée de votre règlement, du bon d'inscription signé et de la photocopie d'une pièce d'identité (obligatoire) ([article R 321-9 du Code pénal](#) Modifié par [Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 - art. 3](#)).**
- **Article 321-7 Code pénal Modifié par [Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 \(V\) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002](#) des modalités nécessaires à l'organisation des vide-greniers sur la ville, les vendeurs doivent avoir sur eux l'inventaire des objets à vendre et de justifier de leur qualité de propriétaire de la marchandise.**
 - Le placement se fait en priorité pour les personnes habitants les rues Ernest Savart et Papillons, puis par date de règlement. Le **numéro de place vous sera communiqué à votre arrivée aux barrières.**
- L'installation à votre emplacement se fera de **7 heures à 9 heures.**
- Aucune voiture ne sera autorisée à accéder à l'aire du vide-grenier ou à stationner **devant les barrières avant 7 h du matin et avant 19 h** (sauf autorisation expresse du Comité des Fêtes).
- Pour disposer de votre emplacement, il vous est demandé impérativement de vous présenter **aux barrières**. Une personne vous communiquera votre numéro d'emplacement
- L'entrée des véhicules ne pourra se faire que par la rue des Papillons
- Les véhicules devront avoir quitté l'aire du vide-grenier avant **9 heures.**
- La circulation sera limitée aux véhicules d'urgence et de sécurité de **9 heures à 21 heures.**
- Toute place non occupée à **8 heures 30** sera réattribuée et **aucun remboursement ne sera effectué.**
- **Dans le cadre de la loi, le Comité des Fête se réserve le droit d'imposer le remballage à toutes personnes vendant des objets neufs (produits identiques en différentes tailles, couleurs différentes...)**
 - Nous ne fournissons pas les tables et les chaises,
 - **La vente de tout produit alimentaire est interdite des particuliers et professionnels.**
 - **Ce vide-grenier est interdit aux professionnels**
 - **Le remboursement de la place ne sera effectué que dans le cas de l'annulation de la manifestation**